

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DU PLAN

.....

DIRECTION GÉNÉRALE DU SECTEUR FINANCIER
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

.....

DIRECTION DES ASSURANCES

.....

NOTE SUR LA MICRO-ASSURANCE

EXERCICE 2017

Table des matières

I.	La situation du marché sur la période 2013-2017	3
A.	L'offre de micro assurance.....	3
B.	La demande de micro assurance.....	4
C.	Les prestations payées.....	5
II.	Les pistes de réflexion.....	6

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1^{ER} juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre VII du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

I. La situation du marché sur la période 2013-2017

A. L'offre de micro assurance

1. Les sociétés

Les produits de micro assurance sont commercialisés par six sociétés (deux sociétés vie et quatre sociétés dommages). Cependant, cinq (5) sociétés commercialisent des produits de micro assurance par l'intermédiaire du Pool de Micro assurance Santé (PMAS).

2. Les produits

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente ;
- maladie ;
- individuel accident ;
- incendie.

3. La distribution

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- Les Institutions de Microfinance (IMF) ;
- Les opérateurs de téléphonie mobile ;
- Les associations ;
- Les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- Les courtiers ;
- Les organisations non gouvernementales, ...

4. Le chiffre d'affaires

En 2017, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 959 millions de FCFA contre 529 millions de FCFA en 2016 soit une hausse de 81,38%.

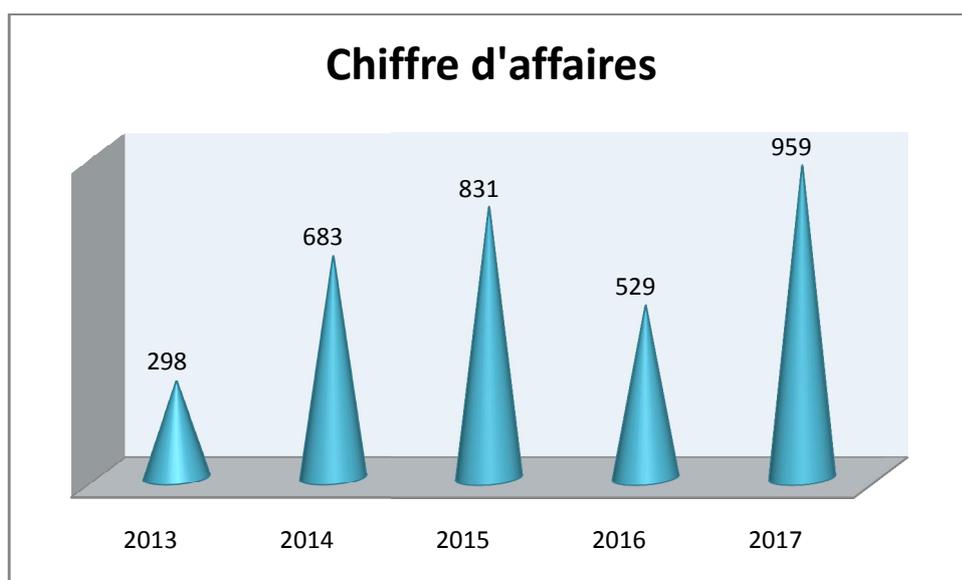
En 2017, la production est ainsi répartie : assurance dommages 453 millions de FCFA et assurance vie 506 millions de FCFA.

Tableau1 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Années	2013	2014	2015	2016	2017
Chiffre d'affaires	298	683	831	529	959
Taux de croissance	-	129,56%	21,61%	-36,40%	81,38%

Source : données agrégées par la DA



B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- Le secteur informel ;
- Les pêcheurs traditionnels ;
- Les PME/PMI à faibles revenus ;

- Les agriculteurs ;
- Les artisans ;
- Les clients emprunteurs notamment dans le cadre des microcrédits octroyés par les IMF, etc.

C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 411 millions de FCFA en 2017 contre 90 millions de FCFA en 2016 soit une augmentation de 357,25%. Il convient de signaler qu'en 2017, 83% des sinistres payés concernent les risques agricoles, la maladie pour 2% et les 15 % sont imputés aux produits décès.

Tableau2 : Evolution des sinistres payés

En millions de FCFA

Années	2013	2014	2015	2016	2017
sinistres payés	50	69	96	90	411
Taux de croissance	-	36,78%	40,42%	-6,76%	357,25%

Source : données agrégées par la DA

D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Cependant, il faut signaler qu'il se situe à 96,85% en 2017 pour la micro assurance maladie.
- ✓ en 2017, le ratio de charge de gestion est à un niveau très élevé 51,90% alors que la norme théorique est de 35%.
- ✓ le ratio de revenu net se situe à des niveaux acceptables. Sur la période en revue, le résultat d'exploitation est excédentaire. Il se situe à 17 millions de FCFA en 2017.

Tableau3 : Evolution des principaux ratios

En millions de FCFA

Années	2013	2014	2015	2016	2017
primes acquises	297	703	484	528	959
frais de gestion	84	152	153	308	498
charge de sinistre	52	83	110	96	403
revenu net	-4	116	178	84	17
Ratio des charges de sinistre	17,58%	11,74%	22,78%	18,12%	42,09%
Ratio des charges de gestion	28,29%	21,65%	31,69%	58,32%	51,90%
Ratio de revenu net	-1,51%	16,54%	36,69%	16,00%	1,80%

Source : données agrégées par la DA

II. Les pistes de réflexion

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce sous-secteur de l'assurance. Nous proposons ci-après quelques actions :

- ✓ les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devront vulgariser davantage les produits de micro assurance ;
- ✓ les capacités du personnel des sociétés d'assurances et de courtage devront également être renforcées par le biais de séminaires et d'ateliers de formation ;
- ✓ un programme d'éducation en assurance des populations cibles doit être entrepris. Cette mission pourrait être confiée à l'observatoire de la qualité des services financiers (OQSF) en rapport avec la direction des assurances et les associations d'assureurs et de courtiers ;
- ✓ la révision du livre VII du code CIMA pour faciliter l'entrée de nouveaux acteurs notamment l'arrivée de sociétés spécialisées en micro assurance ;
- ✓ la défiscalisation ou l'application de taux de taxes incitatifs compte tenu de la cible (les populations à faibles revenus) ;

- ✓ l'application d'un régime fiscal souple pour les nouvelles sociétés purement de micro assurance. Par exemple, l'Etat pourrait exonérer ces sociétés de l'impôt sur le bénéfice pour les trois premiers exercices d'autant plus que ce sous-secteur de l'assurance peut contribuer fortement à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté.